L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 72, rue de Chartres,

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 11 OCTOBRE.

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE.

LE tableau de répartition de la taxe municipale de la ville ayant été terminé par les revenus d'assessement, le dit tableau est déposé à l'Hôtel de Ville, salle No 15, les LUNDIS et JEUDIS de 10 A. M. à 3 P. M. et ce pendant trente jours consécutifs, à partir du lundi, 16 courant, pour recevoir les réclamations des habitants de Bureau des Assesseurs et prendre en considération les demandes de rectification des personnes qui croiront s'être vues taxées par la ville en sus et au-dessus d'autres, de même que les habitants dont les noms auront été omis dans le dit tableau, pourront se présenter, par eux-mêmes ou par leurs fondés de pouvoirs, pour se faire inscrire, dans le cas où leurs propriétés ne seraient pas déjà taxées.

La commission se tiendra dans la susdite salle, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, tous les jours, pas tant trente jours, à partir du 16 courant, pour suppléer aux tableaux d'assessement et recevoir les réclamations de contribuables.

E. L. BERGIER,
Secrétaire du Bureau des Réviseurs

oct—30

AVIS.

Bureau du Contrôleur.

Hôtel de Ville,
Nouvelle-Orléans, le 6 octobre 1865.

DES arrangements ayant été faits avec les Greffiers des Cours de District et avec le Shérif, pour le remboursement de l'excès des frais de cour et ceux du Shérif, sur les taxes de 1861, 1862, et 1863, toutes les personnes qui ont laissé leurs reçus à ce bureau sont par la présente requises de se présenter pour obtenir ce reçu qui devra être produit par présentation au Shérif et au Greffier de Cour ou l'affaire a été introduite.

S. HOWELL,
Contrôleur.

Approuvé:
G. SEIXAS, Maire Agissant.

oct—10

Bureau de l'Agent Spécial,

Troisième Agence du Département du Trésor.

Nouvelle-Orléans, Lne., 29 septembre 1865.

1—Conformément à la nomination de l'Honorable Secrétaire du Trésor, en date du dernier septembre 1865, et à la vue d'Instruction émanée de l'Agent Général du Département du Trésor, en date du vingt six septembre 1865, le soussigné assume la surveillance de la collection du coton et d'autres produits de nature de la loi Relative aux revenus (TROISIEME AGENCE. Mr G. N. Cutler s'en étant retiré pour cause de santé) "Toute la partie de l'Etat de la Louisiane située à l'Ouest du Bayou Ma longue; toute la partie de l'Etat de l'Arkansas adjacente sur le Rivière Rouge, la Rivière Ouachita et Washita (rivières); ces cours de la Rivière, Fau de, Rivière, Upsher, Cane Bowie, Texas, Red River, Hopkins, Lamar, Franklin, Godin et Grayson de l'Etat du Texas."

II—Il y a aussi quelques autres comtés qui ont été comme agents dans les limites et dans ces districts, devront faire parvenir de suite à ce bureau toutes les sommes perçues en vertu de la loi dont nous les avons chargés ci devant et prescrivant à cette agence. Les agents actuellement employés seront immédiatement remis au bureau un rapport complet de leurs transactions et ils seront alors au service au Département du Trésor.

III—A partir de cette date, il ne sera permis à qui que ce soit, excepté à ceux qui auront fait l'achat de propriété final de cette nature, ou à ceux qui auront acquis coton sur des propriétés saisies ou abandonnées, pour le temps du Département du Trésor ou Bureau Duly, dans ce susdit territoire.

IV—Le District de banque agent sera strictement défendu de faire aucun settlement et il ne se fera permis à aucun agent subalterne de coton ou d'autres propriétés en vertu de cette nomination de franchir les lignes de son district ou les lignes de la paix.

V—Tous ceux qu'on suspendra délourneront des propriétés en question, ou qui auront été prises par les agents et personnes que ces propriétés saisissent et abandonnées de service à l'usage de particuliers, seront arrêtés et traités comme informateurs; et, lorsque qu'il le sera pas permis aux agents de ce Département d'intervenir dans l'acquisition de propriété particulières dans les limites de dit territoire, sauf sur les demandes qu'on leur présentera qu'on le fasse, par notre ou toute de propriétés de propriété et particulières dans ce territoire, ceux qui ne sont des propriétaires particulières; et il aussi sont surpris coupant de détourner des propriétés du gouvernement, elles seront traitées comme des criminelles.

VI—Toutes les personnes chargées de garder des propriétés saisies ou abandonnées seront toutes responsables de la livraison de ces propriétés aux agents que pourra nommer le consulgé pour ces recevoir; on ne reçu, sur la valeur, ou sur la valeur propriété—ve-leur qui sera déterminée par le cours de la place de la Nlle Orléans. Les personnes qui vendent des propriétés des genres de celles qui sont mentionnées plus haut et en ont disposé, devront, le plus tôt possible, faire un rapport de ces propriétés et de leur valeur, et ceux qui détiennent temporaire le genre, la date de la livraison, et ces personnes devront, et même temps, dire pour quel point ces propriétés ont été expédiées, au quel bâtiment et à qui elles étaient consignées.

VII—Tous les employés du département au gouvernement et ailleurs dans les limites et dessus dé-lés, doivent être envoyées à la Nlle Orléans, Lne, consignées à O. H. Burridge, agent du département du Trésor. Il ne sera point permis d'en expédier pour le Nord.

VIII—Il sera accordé une récompense libérale à ceux qui, ayant été propriété capturée ou abandonnée, les aura point remis au consulgé, et tous les contrats relatifs à des propriétés du gouvernement doivent être conclus directement avec les agents assistants.

IX—Les susdits agents sont spécialement autorisés de nommer des agents ou d'employer qui que ce soit aux frais du gouvernement, excepté les personnes dont les régiments pourraient autoriser l'emploi lorsqu'il s'agira de faire des contrats.

O. H. BURRIDGE,
Agent spécial du Département du Trésor
oct—27 à la Douane de la Nlle Orléans

Taxe directe des Etats Unis.

PAROISSE DE JEFFERSON.
Commission de la taxe directe des Etats Unis, pour l'Etat de la Louisiane,
Bureau, rue de la Commune, No 186,
Nlle Orléans, 12 août 1865.

LE tableau des taxes pour la Paroisse de Jefferson est achevés et les rôles prélevés en vertu d'un acte intitulé "acte pour la perception de taxes directes dans les différents districts, dans les limites des Etats Unis et pour d'autres buts", lequel a été approuvé le 7 juin 1865—devront être payés à la Maison de Commerce dans la ville de Carrollton, dans la dite Paroisse, ou à notre bureau, rue de la Commune, No 186, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le 15 août 1865.

Nous les informons aussi que le terre stipulé dans les limites de la dite Paroisse et sur lesquels les taxes ne seront pas payées dans le dit soixante jours seront déclarés forfaits au profit des Etats Unis.

Mr. E. W. Schwartz est autorisé à recevoir les taxes dans la Paroisse de Jefferson, à la Maison de Commerce de la dite ville de Carrollton, pendant soixante jours, à partir de cette date. Les personnes qui le paieront, ferons-leur pouvoir pour leurs taxes au bureau de la Nlle Orléans. Il contribuerait, pour les contribuables et pour nous-mêmes, que les derniers reçus de taxes d'Etat fussent exhibés lors du paiement de la taxe actuelle.

Les billets du Trésor sont SEULS reçus en paiement des taxes.

B. M. RANDALL,
G. W. AMES,
D. URBAN,
Commissaires pour la taxe directe des Etats Unis, en
Pour copie conforme, R. S. DERICKSON, commis
1 oct—3m

GRAND EXPRESS DU NORD, de l'Est et de l'Ouest.

Capital—Trois millions de piastres.
Bureau, à la Nlle-Orléans—Rue Carondelet, au coin de la rue Commune.

Cette ancienne Compagnie expédie journellement un Express pour une les ports des Etats-Unis et des Canadas.

Elle a ouvert des bureaux à Galveston, Houston, Brownsville, San Antonio et d'autres points du Texas.

Elle en outre, à New York, à l'Express de la Californie—de Ohio, Pages à Cie, et au Grand Express Européen pour toutes les parties de l'Europe.

Elle transportera, le plus promptement possible, l'argent, les paquets précieux et toute espèce de fret. Le fret sera au plus bas taux.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la Compagnie, au No 72 DE LA RUE CARONDELET.

A. LOCKWOOD, agent.

A. B. BLAKE, caissier-chef. 3sep—1m

TRÉSOR DES ETATS-UNIS.

Bureau de l'Agent spécial du département du Trésor.—Troisième agence.

Nouvelle Orléans, 3 octobre 1865.

Les officiers commandant des bateaux à vapeur, tous autres bâtiments ou barges transportant du coton à la Nouvelle Orléans, sont requis de donner à ce bureau des copies de tous les manifestes immédiatement après leur arrivée et avant de débarquer leur fret. L'endroit où le coton a été embarqué, les noms des expéditeurs et ceux des consignataires devront figurer sur le manifeste toutes les fois qu'il sera expédié du coton pour la Nouvelle-Orléans, d'un point quelconque de la Rivière Rouge et de ses tributaires, du Ouachita et de Bayou du Maure Mississipi, ou bayous d'Hahnon (Arkansas). Tout commandant qui ne se conformera pas à cet ordre sera sujet à toutes les pénalités qu'impose la loi.

O. H. BURRIDGE, agent spécial.
Bureau, à la Douane.
5 oct—6

Avis d'Expédition.

A. J. BALDWIN, du SOUTH LOUISIANA EXPRESS annonce à ses amis et au public qu'il a conclu un arrangement avec la COMPAGNIE DE L'EXPRESS COMMERCIAL, et qu'il est maintenant prêt à recevoir et expédier.

LES LETTRES, L'ARGENT, les PAQUETS DE VALEUR et les MARCHANDISES en Louisiane, à

Brashear City,	Lafayette,
Pattersonville,	Grand Côteau,
Centerville,	Opelousas,
Frank la,	Washington,
Jeanerette,	La Nouvelle Iberia
	St Martinville.

Pour les prix s'adresser au bureau de la COMPAGNIE DE L'EXPRESS COMMERCIAL,
4 oct—1m Rue de la Commune, Nos 130 et 132.

Dr. C. SHERRY,
Domicilié en Europe, une de ses Anne 70, entre Royale et Bourbon.
Consultations de 1 à 3 heures en anglais, en français
1 oct—septembre 31

Dr. J. Theus Taylor,

Ex chirurgien de Division de l'Armée Confédérée.

SE met établi d'une manière permanente à la Nouvelle Orléans, et offre ses services au public. Consultations et Bureau, No 70 rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

Heures de consultation—De huit à dix heures du matin et de cinq à six heures de l'après midi.

15 sept—3m

LES Srs. BEARD et CHOFFIN, ci-devant associés pour le commerce de la MERCERIE et de LA CHEMISERIE.

Le Dr. Beard s'occupera, comme par le passé, des Maladies des Yeux et des Oreilles. Le Dr. Choffin s'occupera de l'extraction de la Pierre et de toutes les autres opérations de Chirurgie.

Leur cabinet est au No 1 de la rue Carondelet. Heures de consultation, de 12 heures à 3 heures. 5sep—3m

GALERIE NATIONALE DES ARTS
DE
E. A. PIVERT,
(Successeur de E. JACOBS, rue du Camp, No 82.)
Galerie de visite dans tous les genres
à
Toutes pleureuses de demandes.
1oct—1m

Whisky de Dexter.

WHISKEY DE DEXTER
LE soussigné nommé de l'entrée de CETTE MARQUE WHISKEY DE DEXTER
WHISKEY N°
Il s'offrant les consommateurs CES PRIX GÉNÉRAUX.

Les NE. DEXTER, après avoir acquis les officiers avec soumis toutes les conditions requises, qu'ils ne devaient vérifier toutes les marchandises, ont ordonné qu'elles soient mises sous les scellés officiels, et qu'elles ne soient point ouvertes avant qu'elles ne soient arrivées à leur destination, après quoi elles seront ouvertes et seront approuvées par, si il n'a rien subi pour la destination.

JOS. B. MORISON & Co.,
Seul Embouteilleurs No 34,
Maison en gros
1 oct—3m

L. M. Greenwood.....Wm. Greenwood Jr.
MOSES GREENWOOD & FILS
COURTIERS EN COTON
Rue St. Charles No 36 en Premier,
chambre No 4.
10août—3m

Wm A. SEAY,

AVOCAT
ALEXANDRIE, (LOUISIANE)
EXERCERA en profession dans les Cours de Rapides et des paroisses voisines. 3sept—1m

A VENDRE

CENT BARILS DE FARINE DE GAUNES sur la STATION, à cinq milles de la Nouvelle Orléans, dans le chemin de fer à
S'ADRESSER à HARRISON,
56 rue Carondelet.

A VENDRE

UNE MACHINE A SUCRE.
Cette machine, de la célèbre fonderie des Messrs. Cowper, Coles et Cie, de Liverpool, ont en magasin et à vendre à bas prix. S'ADRESSER A DE LIZARDI & Co
(en liquidation.)
Rue Carondelet No 28, entre les rues
Couvenne et Gravier
20 août—1m

A VENDRE

UNE magnifique VITRIERE avec glace française, rue TERPSICHORE, LIVRAISON DE GAZ et COMPTOIR.
Prêtement au Settement de JOSEPH,
Rue Carondelet, No 9, N. O.
sept—1m

VITRES FRANÇAISES.

NOUS avons ajouté, dernièrement, à notre fort stock de verres ordinaires et français, un assortiment complet de VITRES FRANÇAISES, de toutes grandeurs, de 7 sur 10 à 30 sur 44 pouces. Nous les offrons aux plus bas prix du marché.

HENDERSON & GAINES,
1 6sep—1m Rue du Canal No 100.

AVIS.

NOUS avons reçu les offices de ventes de chemises de MM. F. Anderson et G. W. Cowper, et l'on en laisse maintenant en consignation. Nous offrons, de la même et à toutes ces marchandises de première classe, aux plus bas prix possibles. Nous vendons aussi aux Nouvelle Orléans, 70 rue Carondelet.

H. C. DENECHAUD & Co.
Tremble A. J. BERNSTOUN & Co.

CONSULAT DE BELGIQUE.

SONT priés de se présenter au bureau du Consulat de S'ous Soussignés, pour affaires importantes.

Hubert Bernard, Empereur,
Victor (Caldwell) d'Artignan,
Michel Vandenbroek,
Jean Baptiste Vandenbroek,
Jean Baptiste Verdeur Bonnelle. 22sep—1m

JAMES M. URQUHART

Commissaire de coton et de sucre
ET NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.
22.....Front Levée..... 22

S. WHITED, P. S. GIBBS, D. C. MARTIN, LEE CRANDALL.

S. WHITED & CO.,

FACTEURS DE COTON
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

Pour la vente de produits du Sud et de l'Ouest, pour l'achat de toutes espèces de marchandises pour les magasins de la plantation. Les plus grandes attentions libérales aux consignations. Les ordres sont promptement remplis.

Rue Bolton No 9,
15 sep—1m Nouvelle Orléans, Lne.

FILCHER & BARROW,

(Successeurs de FILCHER & GOODRICH et M. FILCHER & Co),
Facteurs de coton et de sucre, et
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
No 36 Poydras' Row, rue Perdido—Nouvelle Orléans.
Les affaires sont dirigées par M. FILCHER.
1août—3m

BOWER, GARNER & HARRISON,
Facteurs de Coton et de Sucre
ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Carondelet, No 56, Nouvelle-Orléans,
Ils font des avances libérales sur les consignations.
1août—3m

James M. Brooks.....Hugh MacDonal
BROOKS & MACDONALD,
COURTIERS DE COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
109.....Rue Gravier.....109
Références—Messrs. Veiss & Co., Nlle Orléans; J. W. Burbridge & Co., do; Cincinnati, Harrison & Valle St. Louis; Northall & Thomson, do.
Avances libérales d'argent sur consignations.
3août—3m

Wm B. WHITAKER,
AGENT DE RECLAMATIONS.

IL porte son attention particulière aux affaires qui concernent le département du trésor des Etats Unis, Bureau No 2, Baltimore Story, coin Camp et Commune.
20 juillet—3m

Pendant mon absence momentanée de la Nouvelle Orléans, le juge WHITAKER, 13, Commercial Place, s'occupera de mes affaires.
Wm B. WHITAKER.

A. M. D'MEZA,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de produits de Cuba et marchand de sucres et de mélasses de la Louisiane,
No 10..... RUE St-LOUIS.....No 10,
Sucres et mélasses de la Louisiane et de Cuba toujours en magasin, en lots à la convenance des acheteurs.
1 Nov 81—3m

A. B. GRISWOLD, WM M. GOODRICH
A. B. GRISWOLD & CO,
Au coin des rues Canal et Royale, anciennes maisons HYDE & GOODRICH, établie à la Nlle Orléans) à la prise de 50 ans—Fabricants de bijoux et d'argenterie, importateurs de montres, bijouterie, orfèvrerie, porcelaines, argenterie plaquée, coutellerie et objets de fantaisie.
Constamment en magasin— le plus grand assortiment de Sud. 1er sept—3m

AVANCES! AVANCES!

NOUS FESONS
DES AVANCES
Sur le coton expédié à MM. RATHBONE BROS & Co de Liverpool, ainsi qu'à nos amis de New York et de Boston.
LEVY & DIETZE,
Sept—3m rue Carondelet No 27.

M. W. SCHWARTZ & WILS,
Feront des AVANCES sur le COTON
Consigné à MM John M. Schroeder & Co,
A LIVERPOOL
Bureau, 170 RUE GRAVIER.

R. YEATMAN,
FACTEUR DE COTON
ET
Marchand Commissionnaire,
Rue Carondelet, No 21, Nlle Orléans.
Fe charge, comme par le passé, de l'achat de tabac en feuilles, spécialement pour l'étranger. 17sept—1m

PAYNE, HUNTINGTON & Co,
FACTEURS DE COTON
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Ont repris les affaires à leur ancien bureau,
6 sept—3 rue de Poydras No 51.

C. H. GIRARDEY, NICHS J. GORY.
C. E. GIRARDEY & CO.,
(ci-devant de la maison J. A. SEARS & Co),
Encanteurs de propriétés foncières,
EXCHANGE PLACE, Nos 17 et 19,
Entre les rues Canal et Do nue, à la Source des Marchands.
Se chargent de l'achat, de la vente et du louage de propriété foncières, comme par la poste, négocient les hypothèques et font toute espèce de transactions dehors.
Un intelligent rapporteur sera l'appel du public.
1er oct —1m.

JOHN C. BLOHM,
Encanteur et Marchand commissionnaire,
No 56, Nouvelle-Orléans,
Se charge de toutes les ventes de marchandises sèches, habillements, chapeaux, bottes, souliers, et selles marchandises.
Il se charge également des ventes de carrosses, des ventes de bateaux, et fait des avances libérales sur les consignations.
1er oct—1m

C. DE LASSUS,
Courtier de change,
13.....RUE CARONDELET.....13
22 sept—6m

ALEX. BONNEVAL.....JNO. DOLHONDE.
BONNEVAL & DOLHONDE,
COURTIERS
DE SONS, ACTIONS, BILLETS, TRAITES SCRIP D'ASSURANCE, OR, ARGENT, &c.
185.....Rue de la Commune.....185
1er oct—3m

ESTLIN & CO, Facteurs de coton
ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Gravier No, 192,
3 août—3m

EMMET MIX, M. JEFF. THOMPSON,
Autrefois de Memphis, Autrefois de Missouri,
RICH POWER, autrefois de Arkansas.

Mix, Thompson & Power,

MARCHANDS DE COMESTIBLES EN GENERAL
ET
Marchands commissionnaires, facteurs de coton et de produits, Nouvelle Orléans,
RUE DE LA COMMUNE N° 67, ET RUE DU CANAL N° 50.

NOUS avons établis à la Nouvelle Orléans pour faire le commerce de groceries et les affaires de commission et de courtage, nous sollicitons l'appui de nos amis de l'Est et de l'Ouest. Nous savons connaissance avec chacun compte de commission et facteur des avances sur le coton le maïs et autres produits de l'Ouest et du Sud qui nous seront consignés.

Nous prions nos signataires et le reste de l'Etat, ce vingt septième jour de septembre A. D. 1865.

(Signé) J. MADISON WELLS.
S. WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat. 29sept—1m

TROIS CENTS BALOTS TOILE D'EMBALLAGE
Consistant en
250 rouleaux toile d'emballage de Finde,
200 de do de Kentucky, supérieur,
150 demi pièces de do de
150 balles FICELLE,
250 rouleaux CORDE,
Pour vendre et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par
WRIGHT & MAURY
16 oct—3m 146, Gravier

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement d'automne et d'hiver.

Pour aller en Lac et en revenir le même jour: 25 cents.
Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.
A dater de JEUDI, 5 OTOBRE 1865, les convois partiront comme suit:

—Départ des chars—

DE LA VILLE.	DU LAC.
6½ h. A. M. char à cheval.	7½ h. A. M. char à vapeur.
6½ do char à vapeur	7½ do do
7½ do do	8½ do do
9 do do	10 do do
10½ do do	11½ do do
Midi	1 P M do do
2 h. P. M.	3½ do do
3½ do do	4½ do do
5 do do	6½ do do
7 do do	8½ do do
Les convois qui doivent partir à la station Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.	do hebdoyal

G. FANDELL, surintendant.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

ONZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à un statute la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirant le 31 mai 1865, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie.....	$466,166 98
Sur les risques des rivières.....	75,000 00
Sur les risques des mers.....	141,567 71
Total des primes.....	$ 714,827 80
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1865:.....	$ 571,240 00
Primes remboursées.....	21,562
	185,802 00
Montant net des primes au 31 mai 1865.....	$529,180 80

Pertes payées pendant l'année:

Sur les risques d'incendie.....	$271,866 42
Sur les risques des mers.....	114,276 39
Sur les risques des rivières.....	18,849 17
	$ 7,41 5 98
Taxes.....	60,324
Réassurance et Profit et Perte.....	21,870 21
Pertes.....	21,870 21
Rachetées, 18 parts et dividende.....	72,000 00
Dépenses, intérêts en moins.....	28,511 87
	$ 372,282 80
Section net.....	$156,166 11

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse.....	$ 31,662 32
Propriétés Bonnes.....	68,244
Sous de la ville.....	26,276 66
Sous de la Compagnie du Gaz.....	6,000 00
Billets garantis par hypothèques.....	281,841 40
Billets payable par nantissement.....	18,515 97
Actions de Compagnies.....	160,750 00
Effets à recevoir.....	140,976 60
Prime en voie de perception.....	68,000 42
Soldes de compagnies mutuelles.....	1,115 00
Sous de l'Etat.....	1,200 00
	$ 1,138,171 91

En moins:
Intérêts dû et non réclamés $ 30,723 30
Intérêts payables en juillet 1866 26,269 02
56,992 32
Actif net..... $ 1,081,079 39

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Qu'on se souvienne, ce 21 août 1865, quelconque mol, soussigné, juge de paix dans et pour ladite paroisse, en sont présentés Charles Sagory, président, et Paul Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant dû dument prêté le serment de fidélité, nous ont exhibé le rapport et le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

Signé CHARLES SAGORY, Président.
Signé P. FOURCHY, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 5 juin 1865.
Signé ED. MEUNIER, Juge de Paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1865, il a été déclaré un dividende de trente pour cent, et QUARANTE POUR CENT sur les primes acquises des certificats de surip ouverts dans le cet année. Il en sera fait remise le 1er août prochain, et pour ceux Plaisirs en Ville courante, sur tous les reçus émis par le bureau.

CHARLES SAGORY, Président.
P. FOURCHY, Secrétaire.

DIRECTEURS.

F. Maugeon,	J. M. Hall,
Ed Dupuoux,	A. E. Hall,
Fog,	L. F. Gomez,
David McCord,	Chs. Sagory,
Vinson Jr,	Pierre Foulc,
	J. J. Fernandez.

Compagnie d'Assurance mutuelle
L'UNION
de la Nouvelle-Orléans.

Huitième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expiré le 30 avril 1865.....

Primes sur les risques d'incendie	$ 703,800 16
" " " de rivières	2,466 55
" " " des mers	88,766 12
	795,032 83
Moins, primes remboursées	112,462 46
	682,570 37
Primes non expirées le 30 avril 1864.....	32,370 01
	150,207 66

Portes payées dans la même période, savoir:

Portes par les incendies.....	$ 124,241 71
" sur les rivières.....	14,241 99
" sur les mers.....	10,760 20
Total des portes.....	49,146 90
Ré-assurance.....	6,197 91
Dépenses et intérêts.....	21,264 12
Compte et Livres Imprimés.....	14,462 16
Taxes sur nous sont payées.....	17,760 94
Un résidu, pour risques non expirés.....	32,370 20
	134,760 60

Etat est comme suit:

Balais de capital.....	167 [illegible] 25
Cette somme est par hypothèques.....	1,[illegible] 25
Primes non expirées.....	32,[illegible] 25
Sous pour primes.....	32,[illegible] 25
Intérêts.....	32,[illegible] 25
Intérêts, bonnes primes payables.....	32,[illegible] 25
Intérêts, bonnes primes payables.....	32,[illegible] 25
Un comptes.....	32,[illegible] 25
Un comptes.....	32,[illegible] 25
	302,[illegible] 25

Au crédit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans.

Personnellement comparu devant moi, juge de paix dans et pour la paroisse susdite, Alexandre Chiapella, président, et James M. Crawford, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant dû dument prêté le serment de fidélité, ont déclaré que le rapport et le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

Signé CHARLES SAGORY, Président.
Signé P. FOURCHY, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 5 juin 1865.
Signé ED. MEUNIER, Juge de Paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1865, il a été déclaré un dividende de trente pour cent, et QUARANTE POUR CENT sur les primes acquises des certificats de surip ouverts dans le cet année. Il en sera fait remise le 1er août prochain, et pour ceux Plaisirs en Ville courante, sur tous les reçus émis par le bureau.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

DIRECTEURS.

J. Adams	E. Barrère
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]